

SIVU les Alouettes

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 24 MAI 2016

Nombre de conseillers en exercice	8
Nombre de conseillers présents	7
Vote par procuration	0
Nombre de conseillers votant	7

Le vingt-quatre mai, à dix-huit heures, le Comté Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique LES ALOUETTES, légalement convoqué le 18 mai s'est réuni en mairie de SAINT JOSEPH, sous la présidence de Monsieur Guy PIEGAY, Président

En présence de :

Titulaires :

MM. Claude CHIRAT, Christian FAYOLLE, Frédéric FONT, Pierre GOUTAGNIEUX, Guy PIEGAY, Marc ROSIER.

Suppléants :

Mmes et MM. Sandrine CORDIER suppléante de Daniel BLONDEAU,

Secrétaire de Séance :

Mme Sandrine CORDIER

01- approbation du compte rendu

M. PIEGAY et M. ROSIER remercient tous les conseillers syndicaux de leurs présences et de leur réactivité.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

02- adhésion au SIEL

Rapporteur : Guy PIEGAY

M. Guy PIEGAY, président, explique que la présente réunion se tient avec une relative urgence compte tenu de l'intervention d'éléments nouveaux notamment les délais extrêmement courts pour valider l'adhésion du SIVU au SIEL.

M. ROSIER explique que le SIEL a chiffré l'éclairage du stade à la somme de 73 061 euros avec une participation du SIVU sur le même pourcentage que celui applicable à la commune qui accueille le terrain soit 68%. Le projet s'établit par conséquent à la somme de 49 682 euros pour le SIVU.

Concernant la maintenance non détachable de l'investissement et pour une durée incompressible de 6 ans, celle-ci s'établit à la somme de 48 X 19.80 euros le point lumineux, soit un total de 950 euros/an.

La maintenance comprend le remplacement de toutes les lampes au bout de 5 ans. Cette adhésion signifie aussi le paiement des consommations d'énergie par le SIEL qui en répercute le coût sur le SIVU.

Cette adhésion engendre un cout annuel d'adhésion de 140 euros.

M. Christian FAYOLLE souhaiterait que la solution du SIEL reprenne les caractéristiques techniques arrêtées par le SIVU, notamment l'allumage des candélabres par moitié.

M. le Président approuve et estime indispensable le respect de la configuration technique arrêtée par le SIVU et le club sportif.

M. ROSIER, ajoute que le SIEL a bien une obligation de résultat. Il a le sentiment que le SIEL fait preuve d'une volonté nouvelle d'arrangement vis-à-vis des deux communes.

Il est posé la question de la comparaison des deux solutions techniques, celle du maitre d'œuvre et celle du SIEL. M. Marc ROSIER explique qu'à ce stade, la comparaison n'est pas possible dans les détails, le SIVU ne connaissant pas l'offre technique détaillée du SIEL. M. PIEGAY précise toutefois que les deux propositions se distinguent assez nettement par le fait que le SIEL prévoit 4 mats de 18 mètres portant chacun 3 projecteurs, alors que le maitre d'œuvre prévoit 3 mats de 18 mètres et un mats de 22 mètres, implanté en contrebas du talus, chacun des mâts portant 4 projecteurs.

M. FONT pose la question de la similitude des mâts. M. le Président lui répond que les mâts sont en acier et sont très similaires. Leur provenance est locale dans les deux cas.

Plusieurs conseillers font part de leur souhait de disposer d'un dossier technique détaillé avant démarrage des travaux.

Il est proposé au conseil syndical d'adhérer au syndicat d'énergie de la Loire pour bénéficier de l'aide du SIEL sur l'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil syndical,

Par 6 voix pour

Et une abstention (M. Christian FAYOLLE)

- Décide d'adhérer au SIEL pour la compétence éclairage,
- Autorise le président à signer tous documents y relatifs

03 - vestiaires demande de subventions

Rapporteur : Guy PIEGAY

Pour bénéficier des subventions de la fédération française de football, il est proposé au conseil syndical de délibérer sur les travaux de restructuration extension des vestiaires.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité,

- Décide la réalisation des travaux de réfection extension des vestiaires pour la somme de 266 000 euros sous réserve de l'accord des communes,
- Sollicite la subvention de la fédération française de football au titre du dispositif Horizon bleu,

- Sollicite l'aide du ministère de l'intérieur au titre des fonds parlementaires,
- Autorise le président à signer tous les courriers y relatifs.

05- questions diverses

M. Guy PIEGAY, président, et M. Marc ROSIER, vice-président, expliquent qu'ils ont rencontré le président Alain ROMEAS et le secrétaire André MAYERE du FC SAINT JOSEPH.

Les deux dirigeants ont laissé un courrier à l'intention du SIVU expliquant que le club de foot souhaite participer financièrement aux travaux de création du terrain en synthétique à hauteur de 40 000 euros. Ils souhaitent également affecter une somme de 30 000 euros pour l'aménagement d'un terrain d'entraînement.

Le club de foot a également pris la décision de changer le nom du FC en FC St Joseph St Martin avec des tarifs préférentiels d'inscription pour les jeunes des deux communes. Il est important pour les dirigeants que ces fonds, exclusivement issus des recettes du tournoi, soient employés pour des projets d'investissement.

M. ROSIER fait valoir que la question du devenir du terrain de Montbressieux va se poser de plus en plus. Il se félicite de cet engagement financier important du club qui démontre d'une part la très bonne gestion du club, d'autre part, l'intérêt très important du club pour ce terrain.

Marc ROSIER ajoute qu'il a demandé aux dirigeants du club sportif de venir exposer leur point de vue lors du prochain Conseil Municipal.

M. FAYOLLE, maire de SAINT MARTIN LA PLAINE a lui aussi demandé aux dirigeants d'être présents lors de la réunion du Conseil Municipal de SAINT MARTIN LA PLAINE le 15 juin prochain. Il précise qu'il reste à arrêter de manière définitive, la clé de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre les deux communes.

Guy PIEGAY ajoute que se pose aussi la question du choix du mode d'entretien du nouveau terrain, soit en régie, soit externalisée. Il sera intéressant de se rapprocher des communes du pays du Gier pour étudier une possible mutualisation de matériels ou une commande groupée de prestation de service.

La séance est levée à 19h10.

Le Président
Guy PIEGAY

Fait à SAINT MARTIN LA PLAINE, le 25 mai 2016
Affiché publié le 30 mai 2016
Transmis au contrôle de légalité le
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.